

# Qualification "Surveillant de baignade" - BAFA3

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

UFCV POITIERS

Accueil  
05.49.38.44.50  
poitou-charentes-limousin@ufcv.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier

### Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2 européen)

### Conditions d'accès :

Avoir validé le BAFA1 et BAFA2 Pré-requis nécessaires et à justifier pour suivre cette qualification : - fournir à l'inscription une attestation de natation et de capacité à effectuer 100 mètres nage libre, départ plongé (épreuve à passer auprès d'un maître nageur et dans la piscine de votre choix) et - être titulaire du PSC1 ou équivalent (et en vigueur notamment concernant le certificat du secouriste du travail), fournir la copie du diplôme.

### Prérequis pédagogiques :

Suite au BAFA1 et BAFA2, le stagiaire être apte à encadrer des mineurs. au regard de, son Implication et son Analyse • Participer à l'ensemble des temps de travail de la session, en paroles et en actes : aux travaux de groupe, (faire part de son avis, accepter, prendre en compte les avis, appliquer les décisions du groupe), et aux différents temps de la vie collective. • Démontrer sa capacité à gérer son rythme de vie. • Etre capable d'analyser son action et celle des autres : formuler des points positifs, négatifs et des améliorations. son positionnement comme Citoyen • Respecter le cadre de déroulement de la session : les Lois, les Règles de vie, l'environnement. • Avoir un comportement (propos, tenue, actes) adapté et respectueux. • Assurer la sécurité [physique, affective, morale, matérielle] de soi-même et des autres. ses Acquisitions • Connaître les principales caractéristiques des publics. • Identifier les temps de la vie quotidienne et proposer des modes d'intervention et d'organisation. • Etre capable de préparer, mener, finir et analyser une animation. • Etre capable d'assurer la sécurité des animations proposées. • Connaître des jeux, des activités, et des modalités d'adaptation aux publics. • Identifier le rôle de l'animateur dans sa relation à l'enfant et au groupe d'enfants : accompagner l'enfant, mettre en œuvre des règles, gérer les transgressions. • Etre capable de trouver et mettre en œuvre l'information en termes de réglementation.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Nos objectifs s'inscrivent dans le cadre défini par la réglementation : • assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser dans le cadre et la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité. • participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs • participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ; • encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ; • accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets ; • accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ; • de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éd

## Contenu et modalités d'organisation

Dans le cadre du cycle B.AF.A, d'une durée de 8 jours, la qualification BAFA « Surveillance des baignades » dans le cadre des accueils collectifs de mineurs se manifeste autour des six missions de l'animateur : 1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs. L'animateur en formation sera capable de : Connaître toutes la réglementation liée à l'organisation des baignades. De prendre conscience que l'animateur titulaire de la qualification « surveillance des baignades » agit en tant que personne responsable civilement et pénalement. Prévenir des noyades (200 mètres nage libre, Sauvetage 50 mètres mannequin...). Intervenir auprès d'une victime et exécuter les premiers gestes en attendant les secours. 2. Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM, l'animateur en formation sera capable de : Prendre conscience que le projet d'organisation de baignades s'articule dans une dynamique de projet (éducatif, pédagogique et animation en respectant la réglementation des ACM). Intégrer son projet d'organisation de baignade dans le projet pédagogique de l'accueil en respectant la réglementation en vigueur. Conseiller l'équipe pédagogique en matière de sécurité et d'organisation d'animations aquatiques. Sensibiliser l'équipe pédagogique et les mineurs au respect du milieu aquatique rencontré (propreté, respect de la faune et de la flore). 3. Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective, l'animateur en formation sera capable de : Connaître les différentes conduites des enfants en milieu aquatique suivant : les âges, les habiletés acquises (savoir nager...), l'appréhension de l'eau et du milieu, les consignes, les phénomènes de groupe. Associer et mobiliser les différents acteurs de l'accueil au bon déroulement de la baignade. 4. Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs, l'animateur en formation sera capable de : D'organiser et évaluer une baignade. Savoir coordonner l'action des animateurs pendant l'activité baignade (méthodologie de l'action, rôle spécifique du

...

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**  
Commentaires sur la parcours personnalisable **La formation est calculée sur une base de 35 heures mais des dépassements sont à prévoir : les temps d'animation et de mise en situation évalués (temps de formation) ne peuvent être quantifiés.**

## Validation(s) Visée(s)

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - Sans niveau spécifique

## Et après ?

### Suite de parcours

Passage en jury du dossier BAFA en vue de l'obtention du diplôme (2 à 4 instances par an)

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
--------------	--------------------	-------	------------------------	---------------	-----	-----------

<b>00211193</b>	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Poitiers (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	
<b>00257537</b>	du 03/01/2022 au 31/12/2022	Poitiers (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	
<b>00257049</b>	du 12/02/2022 au 19/02/2022	Poitiers (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	
<b>00328621</b>	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Vouneuil- sous-Biard (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	
<b>00328615</b>	du 01/02/2023 au 31/12/2023	Poitiers (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	
<b>00396520</b>	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Vouneuil- sous-Biard (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	
<b>00396527</b>	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Poitiers (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	
<b>00396532</b>	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Poitiers (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	
<b>00568066</b>	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Vouneuil- sous-Biard (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	
<b>00568067</b>	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Poitiers (86)	<b>UFCV POITIERS</b>	Non éligible	